



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 35931

Texte de la question

M Michel Margnes appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'amenagement du territoire et des transports, charge des transports, sur les consequences nefastes que ne manquerait pas d'engendrer la mise en oeuvre d'un projet de la SNCF tendant a reduire a un seul agent l'accompagnement des trains de grandes lignes. Il est, en effet, evident que, s'il devait etre donne suite a une telle restructuration, c'est l'image meme de la societe nationale et sa reputation fondee sur la qualite et le serieux du service propose aux voyageurs qui en seraient profondement alterees. En outre, l'application de cette disposition irait a l'encontre des principes de securite des usagers. Aussi lui demande-t-il de lui faire savoir si ce projet est serieusement envisage et, dans cette hypothese, s'il entend s'y opposer.

Texte de la réponse

Reponse. - Les fonctions d'accueil des passagers et de surveillance aux fins de securite a bord des trains rapides et express de jour sont considerees comme prioritaires. Ces preoccupations ont oriente la reforme de l'organisation du travail des personnels d'accompagnement menee actuellement au sein de la SNCF. Desormais, l'agent d'accompagnement de chacun de ces trains est aide dans sa mission de controle par une equipe de renfort dont le moment et le lieu d'intervention sont choisis de telle sorte qu'ils apparaissent aleatoires aux voyageurs qui seraient tentes de frauder. Cette equipe est en mesure d'effectuer un controle rapide et complet. L'agent, dont la mission est d'accompagner le train sur l'ensemble de son parcours, se trouve donc decharge de l'obligation de proceder a un controle systematique et exhaustif et peut davantage se tenir a la disposition des voyageurs. Cette reforme a ete decidee en juin 1987 apres une experience menee depuis l'automne 1986 sur plusieurs lignes radiales et a fait l'objet d'une information prealable des organisations representatives des personnels concernes. Sa mise en place est totale sur les reseaux Ouest et Sud-Ouest ; elle est en voie d'achevement ailleurs. Un programme de formation des agents concernes a, de plus, ete developpe dans le but d'ameliorer la qualite de l'accueil et de la prise en charge des passagers.

Données clés

Auteur : [M. Margnes Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35931

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 428

Réponse publiée le : 29 février 1988, page 927